



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04-12-2024 /

Dossier complet le : 18-12-2024 /

N° d'enregistrement : 000159/KK P

1 Intitulé du projet

Installations de transit, regroupement et tri de déchets dangereux/non dangereux apportés par le producteur initial, DEEE, DIB, déchets non dangereux non inertes, déchets dangereux, et de traitement de déchets non dangereux (métaux/ferrailles) à Saulnot.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ETABLISSEMENTS REMY

Raison sociale

ETABLISSEMENTS REMY

N° SIRET

89023074100013

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

REMY

Prénom(s)

Damien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les ETABLISSEMENTS REMY disposent d'une autorisation d'exploiter les activités suivantes sur leur site localisé à Saulnot (70), sur les parcelles cadastrales n°87 et 116 de la section ZE du plan cadastral de la commune:

- Récupération, dépollution et démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) ;
- Transit, regroupement et tri de déchets de métaux.

La société souhaite étendre ses activités, en implantant de nouvelles installations sur son site. En effet, ces installations concernent les activités suivantes:

- Collecte de déchets dangereux (batteries usagées) et non dangereux (déchets de métaux et ferrailles) apportés par le producteur initial ;
- Transit, regroupement et tri de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- Transit, regroupement et tri de métaux et déchets de métaux et ferrailles (augmentation des volumes autorisés) ;
- Transit, regroupement et tri de déchets non dangereux de DIB (papiers, cartons, plastiques) ;
- Transit, regroupement et tri de déchets non dangereux non inertes (gravats) ;

4.2 Objectifs du projet

Procéder à la réutilisation, au recyclage et/ou la valorisation des déchets traités ou collectés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il est envisagée la construction d'un bâtiment de 1000 m² sur les parcelles voisines n° 23, et 24 de la section ZE au Sud du terrain d'exploitation, comprises dans le périmètre ICPE du site. Ces parcelles seront bétonnées sur les zones extérieures d'entreposage de déchets (de métaux/ferrailles et de pneumatiques usagés) et les voies de circulation, et disposeront d'un réseaux de collecte d'eaux pluviales muni d'un dispositif de traitement des eaux de type séparateur d'hydrocarbures, avant infiltration sur la parcelle.

Le bâtiment contiendra essentiellement des DIB (papiers, cartons, plastiques).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Concernant l'activité de VHU, une fois les procédures de dépollution et de démontage entièrement terminées, les carcasses de véhicules seront revendues à un broyeur agréé. Concernant l'activité de transit, regroupement et de tri des déchets, l'exploitant dispose d'un pont bascule pour la pesée des camions dès leur arrivée sur le site. Ce dispositif sera équipé de détecteurs de radioactivité.

Des grues de manutention seront également utilisées afin de gerber les tas de matières.

Les déchets de métaux seront soit entreposés dans des bennes étanches, soit en vrac sur une dalle imperméabilisée. Les déchets dangereux et non dangereux apportés par le producteur initial, les batteries usagées, les DIB, les DEEE et les gravats seront entreposés en vrac sur une dalle imperméabilisée.

Les déchets métalliques et ferreux non dangereux seront découpés sur le site aux moyens d'une presse cisaille et d'un chalumeau.

En dehors des VHU, déchets de métaux/ferrailles, DEEE, DIB, déchets dangereux collectées (batteries usagées), des déchets dangereux et non dangereux apportés par le producteur initial, et des déchets non dangereux non inertes, aucun autre déchets (de type toxique, radioactif, DASRI...) ne sera admis sur le site.

Le site dispose d'un mur en béton de minimum 2,5 m de hauteur en limite de propriété, et de dispositifs de traitement des eaux pluviales de ruissellement, de type séparateurs d'hydrocarbures, en amont du rejet dans le réseau communal des eaux pluviales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ETABLISSEMENTS REMY souhaitant ajouter de nouvelles activités et augmenter le volume d'une de ses activités déjà autorisées par arrêté préfectoral, le projet suppose ainsi un Porter à Connaissance.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Volume maximum de déchets de métaux/ferrailles traités par jour.	10

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Saulnot est soumise au Règlement National d'Urbanisme, et le projet est localisé dans une zone urbanisée autre que les agglomérations et villages.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I la plus proche : 430002359 "Marais de Saulnot", à environ 710 m à l'Est du site. ZNIEFF de type II la plus proche : 430010442 "Vallée supérieure de l'Ognon et ses affluents", à environ 13,3 km à l'Ouest du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	Bien que localisé dans le département de la Haute-Saône qui dispose de montagnes, le site n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'arrêté Préfectoral de protection du biotope le plus proche "Biotope de l'Ecrevisse à Pattes Blanches et de la Truite Fario" (FR3800698) à environ 2,7 km au Nord-Ouest du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Localisé en région Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de la Haute-Saône, le site n'est pas localisé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Réserve Naturelle Régionale la plus proche : "Val Suzon" (FR9300012), à environ 124,3 km à l'Ouest du site. Parc National le plus proche : "Forêts" (FR3300011), à environ 100km à l'Ouest du site. Parc Naturel Régional le plus proche : "Ballons des Vosges" (FR8000006), à environ 7,3 km au Nord du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le département de la Haute-Saône dispose d'un PPBE deuxième génération, approuvé le 19 mars 2014. Néanmoins, la commune de Saulnot sur laquelle est localisé le site n'est pas concerné par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche concerne l'"Eglise de la Décollation-de-Saint-Jean-Baptiste", à environ 1,2 km au Nord-Est du site. Aucun bien inscrit au patrimoine mondial ou site patrimonial remarquable n'est recensé à moins de 1 km autour du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide la plus proche, à environ 68,2 km à l'Est du site, concerne le "Rhin Supérieur/Oberrhein".
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Il n'existe pas de PPRT ou de PPRn, notamment de PPRI couvrant la commune de Saulnot.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Aucun.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La commune de Saulnot n'est pas répertoriée dans l'inventaire BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Saulnot est implantée dans la zone de répartition des eaux de la "Nappe de Dijon".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site des ETABLISSEMENTS REMY n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche correspond aux "Chapelle Notre-Dame du Haut", à environ 16,2 km au Nord du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Natura 2000 Habitat le plus proche: "Étangs et Vallées du Territoire de Belfort" (n° FR4301350) à environ 23,1 km à l'Est du site. Natura 2000 Oiseaux le plus proche : "Côte de Champvermol" (n° FR4312032) à environ 18,3 km au Sud-Est du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche correspond aux "Ruines du château de Vallerois-le-Bois", à environ 26 km à l'Ouest du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Alimentation en eau par le réseau de distribution d'eau potable de la commune de Saulnot.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification des masses d'eau souterraines n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les VHU (après dépollution et démontage), déchets de métaux, DEEE, DIB, batteries et déchets non dangereux pénétrants sur le site seront réexpédiés vers les filières appropriées. Aucun excédent de matériaux ne sera présent sur le site des ETABLISSEMENTS REMY.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun déficit en matériaux ne sera présent sur le site des ETABLISSEMENTS REMY.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource du sol et sous-sol ne sera utilisée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Alimentation en eau par le réseau de distribution d'eau potable de la commune de Saulnot.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site n'étant pas localisé dans un espace protégé, en fonctionnement normal ou en cas d'accident, l'installation n'engendrera donc pas de perturbations, dégradations et destructions de la biodiversité existante.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La première zone NATURA 2000 est située à 21,7 km du site. Compte tenu de sa distance, aucun habitat ni espèce ne sera ainsi impacté.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site des ETABLISSEMENTS REMY n'est pas localisé sur un espace naturel, agricole, forestier ou maritime. Elle n'envisage donc pas de consommer ces espaces.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Les centres de récupération, dépollution et démontage de VHU, et de transit, regroupement et tri de déchets sont sujets au risque incendie et de déversement de produits polluants.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Saulnot ne possède pas PPRn. Cependant, le site est localisé dans une zone à faible probabilité de débordement par remontée de nappe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les activités projetées n'engendreront aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	En effet, les activités polluantes seront pratiquées sur des sols imperméabilisés. Le site n'est pas localisé dans un rayon de protection d'un captage AEP.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les apports de VHU et déchets, et les expéditions de matières issues de la dépollution/démontage de VHU et autres déchets seront réalisés sur le site. Une quinzaine de véhicules sur site transiteront par jour.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les activités du site engendrent des bruits liés aux trafics, dépôts et expéditions de VHU et déchets.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'installation est également localisée à proximité de la route départementale D96, pouvant engendrer des nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activités projetées sur le site n'engendreront aucune nuisance olfactive.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Les eaux pluviales sont acheminées vers des séparateurs d'hydrocarbures par le biais de canalisations enterrés.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les activités projetées sur le site ne seront pas génératrices de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les activités projetées sur le site ne seront pas concernées par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le site ne dispose pas de spot lumineux.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site pourra être concerné par des émissions lumineuses via les réverbères présents au niveau de la zone d'activité.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'activité projetée de découpage de métaux et ferrailles au chalumeau engendrera de faibles rejets atmosphériques au vue de sa réalisation en plein air, sans canalisation d'éventuels polluants.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le site engendre des eaux pluviales de ruissellement, qui sont rejetées dans le réseau communal des eaux pluviales après traitement via des séparateurs d'hydrocarbures existants et fonctionnels.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents rejetés par le site concernent les eaux pluviales de ruissellement sur les surfaces imperméables après passage par des systèmes de traitement des eaux existants et fonctionnels.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le traitement de dépollution des VHU engendre des déchets dangereux (huiles, liquides de refroidissement, batteries, boues de séparateur d'hydrocarbures) et des déchets non dangereux (véhicules dépollués, métaux...). Toutefois, ces déchets générés seront réexpédiés vers les filières appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est localisé en zone urbaine à vocation d'activités. Aucun site archéologique n'est recensé à proximité du site. Le site n'est pas implanté dans un périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est localisé en zone urbaine à vocation d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucun.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site sera en majeure partie imperméabilisé afin de se prémunir des impacts dans les sols et sous-sols.

Les eaux pluviales de ruissellement du site seront acheminées vers des caniveaux, puis vers des stations de traitement avant rejet dans le réseau communal ou avant infiltration.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Aucun.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☐

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom **REMY**

Prénom Damien

Qualité du signataire Gérant

À SAULNOT

Fait le 04-12-2024 /

Signature du (des) demandeur(s)